



Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 072-200078426-20250512-20250512_6-AU



SCoT AEC
valant Plan Climat

SYNTHESE PROGRAMME D' ACTIONS

PIECE 3.3

VERSION POUR ARRÊT DU 12 MAI 2025
SOUMISE AU COMITÉ SYNDICAL

Synthèse du Programme d'Actions – Comité syndical

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le 12/03/25
ID : 072-200078426-20250512-20250512_6-AU

Le programme d'actions définit la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie territoriale. Feuille de route du SCoT-AEC, les actions identifiées doivent permettre de répondre et d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Projet d'Aménagement Stratégique.

Dans la continuité des travaux menés, la trame du programme d'actions du SCoT-AEC du Pays du Mans a été construite en fonction des trois grandes familles de déterminants de l'UFS. Le programme d'actions se décompose donc en trois axes stratégiques, auquel s'ajoute un quatrième axe concernant la gouvernance. La trame est la suivante :

- Organiser, planifier et coopérer pour réussir la transition écologique
- Tendre vers un environnement physique préservé et résilient
- Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
- Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être.

Les chiffres clés du programme d'actions :

- 4 axes
- 19 leviers stratégiques
- 59 actions
- 194 sous-actions

La trame du Programme d'Actions

Axe - Organiser, planifier et coopérer pour réussir la transition écologique

- Gouvernance
- Communication et sensibilisation

Axe - Tendre vers un environnement physique préservé et résilient

- Adaptation au changement climatique
- Qualité de l'air
- Ressource en eau
- Biodiversité
- Énergies renouvelables

Axe - Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire

- Limitation de la consommation des espaces
- Habitat
- Végétalisation
- Rénovation énergétique
- Stratégie économique
- Economie circulaire
- Solidarités

Axe - Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être

- Mobilité
- Agriculture
- Santé

Programme d'Actions détaillé

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le



ID: 072-200078426-20250512-20250512_6-AU

AXES	LEVIERS STRATÉGIQUES		
Organiser, planifier et coopérer pour réussir la transition écologique	Mettre en place une gouvernance partagée et renforcer le financement de la transition écologique	1	Assurer un pilotage et un portage partagé du SCoT-AEC
		2	Rechercher de nouveaux modes de financement pour renforcer la mise en œuvre de la transition écologique
		3	Décliner et évaluer la stratégie du territoire
	Communiquer, mobiliser et coopérer pour une transition intégrée	4	Communiquer sur les actions et mettre en avant les projets du territoire
		5	Sensibiliser, éduquer et mobiliser le grand public, les entreprises et les collectivités en faveur de la transition écologique
Tendre vers un environnement physique préservé et résilient	Améliorer l'adaptation du territoire au changement climatique	6	Améliorer la connaissance et la culture du risques lié aux aléas climatiques et accompagner des expérimentations pour adapter le territoire
		7	Renforcer les dispositifs de protection contre les risques d'inondation et identifier les zones d'expansion des crues
	Améliorer la qualité de l'air	8	Mise en œuvre du Plan d'Actions Qualité de l'Air de Le Mans Métropole
		9	Accompagner et sensibiliser autour des enjeux de la qualité de l'air intérieur
		10	Développer la connaissance autour des polluants chimiques afin de mieux s'en prémunir
		11	Réduire les émissions, les concentrations et l'exposition aux espèces allergènes et au radon
	Préserver la ressource en eau	12	Développer une culture de la sobriété de la ressource en eau
		13	Améliorer la gestion des eaux pluviales en se basant sur des solutions fondées sur la nature
		14	Préserver et restaurer les milieux humides
	S'affirmer comme un territoire engagé en faveur de la biodiversité	15	Animer, coordonner la politique territoriale en faveur de la biodiversité et améliorer les fonctionnalités de la TVB
		16	Expérimenter de nouvelles trames écologiques
		17	Renforcer la gestion durable des espaces boisés et la plantation de boisements
		18	Accompagner les différents acteurs dans la restauration du bocage
	Accélérer la production et la consommation d'énergie renouvelable et de récupération	19	Développer l'autoconsommation collective
		20	Accompagner l'élaboration et la création de projet EnR citoyen
		21	Développer la filière du solaire photovoltaïque et thermique
		22	Développer la filière de l'éolien
		23	Développer la filière biomasse renouvelable
		24	Développer la filière biogaz
		25	Développer la filière de la géothermie et l'aérothermie
		26	Développer les réseaux de chaleur et leur alimentation via la de chaleur de récupération
		27	Développer et expérimenter les énergies renouvelables émergentes

Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire	Faire du ZAN un outil de réussite de la transition écologique	28	Accompagner la renaturation au sens du ZAN
		29	Expérimenter des outils d'aménagement permettant de construire la trajectoire du ZAN
	Repenser nos modes d'habiter, plus solidaires, écologiques et résilients	30	Accompagner les collectivités et les ménages dans la rénovation énergétique
		31	Accompagner les ménages dans l'adaptation de leurs logements à l'autonomie, au vieillissement et au handicap
		32	Accompagner la réalisation de nouvelles formes urbaines denses, acceptable et favorable à la santé
	Réinvestir les centralités	33	Renforcer la mixité et la vitalité commerciales des centralités
		34	Agir sur la vacance des logements
		35	Accompagner la reconfiguration, la mutation des sites commerciaux périphériques
	Favoriser un espace public partagé et végétalisé	36	Accompagner et expérimenter la renaturation et la végétalisation des territoires
	Promouvoir la sobriété et améliorer la performance écologique des infrastructures publiques	37	Mettre en place une stratégie patrimoniale publique durable
	Développer une stratégie économique attractive et innovante	38	Renforcer les synergies et les mutualisations dans les ZAE
		39	Gérer et redynamiser durablement les ZAE
		40	Contribuer à l'innovation et l'excellence en transition écologique
	Développer l'attractivité touristique et préserver le patrimoine local	41	Préserver les identités paysagères
		42	Développer un tourisme durable
43		Promouvoir une politique culturelle rayonnante	
Développer l'économie circulaire	44	Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets	
Renforcer les solidarités	45	Intensifier les politiques d'inclusion sociale	

Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être	Mettre la mobilité au cœur des enjeux santé, air et climat	46	Coordonner les mobilités au travers de pratiques multimodales et l'intermodalité
		47	Requestionner l'organisation du stationnement
		48	Favoriser une logistique moins impactante et décarbonée la logistique du dernier km
		49	Développer les mobilités actives
		50	Développer un maillage cohérent des infrastructures de recharge pour véhicule électrique sur le territoire
		51	Poursuivre le développement des transports collectifs
		52	Poursuivre le développement des mobilités partagées et solidaires
		53	Favoriser l'usage des alternatives et la conversion des véhicules motorisés vers le biogaz, l'électrique
	Accompagner la transition du monde agricole au travers du plan agricole et alimentaire territorial	54	Accompagner la transition agroécologique, paysagère et énergétique du territoire
		55	Encourager la consommation de produits alimentaires de qualité et de proximité accessibles à tous
		56	Développer une stratégie foncière au service du maintien des modèles agricoles (observatoire, foncier de protection, transmission/installation)
	Accompagner le développement de la politique de santé du territoire	57	Développer et poursuivre l'expérimentation en télésanté
		58	Favoriser l'interconnaissance des ressources en santé mentale et renforcer la prévention dès le plus jeune âge
59		Développer la complémentarité sport/environnement en faveur du bien-être	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 072-200078426-20250512-20250512_6-AU



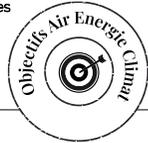
EXEMPLES DE FICHES ACTIONS



Décliner et évaluer la stratégie du territoire

- SCoT** PAS
DOO
- AEC** **Axe** – Organiser, planifier et coopérer pour réussir la transition écologique
Levier stratégique - Mettre en place une gouvernance partagée et renforcer le financement de la transition écologique

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



La démarche d'élaboration du SCoT-AEC vise à faciliter à la fois le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

59

c'est le nombre d'actions à mettre en œuvre, suivre et évaluer dans le cadre de ce SCoT-AEC

TET

(Territoire en transition)

c'est l'outil de suivi développé par l'ADEME afin de pouvoir suivre les actions de différents programmes

Description de l'action

Le Pays du Mans, territoire de projets, s'est construit sur la diversité des territoires qui le composent. Chaque collectivité a ses spécificités. Ainsi, le programme d'actions de ce SCoT-AEC s'adresse à l'ensemble du territoire, mais la façon d'y répondre n'est pas unique. Il convient que les différents EPCI s'emparent de ce programme et mettent en place des projets adaptés à leurs caractéristiques propres. Pour ce faire, un travail important de diffusion et de vulgarisation doit être fait auprès des acteurs locaux (élus, techniciens, secteur privé...), l'objectif étant de connaître les actions, se les approprier et y répondre au travers des différents indicateurs définis.

Le bilan à mi-parcours du précédent Plan Climat a mis en avant la difficulté de suivre de manière précise les indicateurs et ainsi d'avoir une évaluation probante des actions. Si une grande partie des projets portés par les collectivités sont suivis dans le cadre de programmes, démarches ou contrats, il est plus compliqué d'identifier l'ensemble des actions réalisées (ou non) pour les acteurs privés et le grand public. L'un des enjeux de ce SCoT-AEC est donc de renforcer le suivi des actions au niveau des collectivités, au travers d'outils (territoire en transition), et également de développer des approches permettant d'inclure les autres acteurs du territoire.

Enfin, il a été relevé l'importance de prendre en compte les enjeux Air, Énergie, Climat au sein des documents d'urbanisme, afin de donner une dimension prescriptive à ces aspects. La fusion des documents SCoT et PCAET est l'opportunité pour faciliter l'intégration et la mise en œuvre du Plan Climat dans les grandes orientations de développement et les opérations d'aménagement.

Sous-actions :

- Territorialiser le dispositif de suivi et d'évaluation
- Améliorer l'observation du territoire
- Accompagner à la déclinaison des leviers de l'adaptation, de la lutte contre le changement climatique et l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme

Maitrise d'ouvrage



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, industrie, particuliers...

Partenariat

EPCI membres du Pays du Mans, ADEME, DDT, Conseil Départemental, Région Pays de la Loire, Conseil de Développement, ...

Accompagnement

Chargé de mission Plan Climat

Financement

Cotisation des collectivités membres du Pays du Mans, financements dédiés

Calendrier

2026 à 2032



Indicateurs

Impact	Taux de réalisation du programme d'actions SCoT-AEC	
Réalisation	Adoption du programme d'actions du SCoT-AEC	Etat d'avancement de la mise en œuvre des fiches actions du SCoT-AEC

Contact : pcaet@paysdumans.fr

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
 Reçu en préfecture le 27/05/2025
 Publié le
 ID : 072-200078426-20250512-20250512_6-AU

N°15

Animer, coordonner la politique territoriale en faveur de la biodiversité et améliorer les fonctionnalités de la TVB

MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES
COP régionale

SCoT

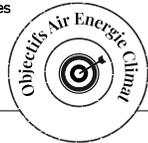
PAS - Axe Transition et nouveau modèle

DOO – Pilier Transitions

AEC

Axe – Tendre vers un environnement physique préservé et résilient
Levier stratégique - S'affirmer comme un territoire engagé en faveur de la biodiversité

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

32%

des Français trouvent la disparition du vivant préoccupante

19%

des espèces sont menacées ou éteintes en France

Source ONB, 2022



Description de l'action

Dans la continuité des actions engagées depuis 2016, le Pays du Mans ambitionne d'être pilote de la stratégie locale des trames écologiques au regard des compétences qui lui ont été transférées (SCoT-AEC). Il s'agira de poursuivre et structurer le travail engagé mais également initier de nouvelles actions en faveur de la TVB pour une meilleure réponse aux enjeux de la biodiversité au niveau local.

Le Pays du Mans poursuivra la mise en réseau d'acteurs et d'actions sur les trames écologiques à l'échelle de son territoire au travers d'un programme annuel de sensibilisation à destination des élus et de formations des agents de collectivités.

Ce portage Pays du Mans permettra entre autres de faire connaître les nombreux dispositifs d'aides existants mais encore peu connus par les collectivités pour faire émerger de nouvelles actions transversales, groupées en faveur de la biodiversité à la bonne échelle, et dans l'optique d'améliorer les fonctionnalités écologiques des différents réservoirs, continuités, corridors, milieux humides et biodiversité ordinaire.

Sous-actions :

- État des lieux environnemental du territoire
- Intégration et déclinaison de la TVB dans les documents d'urbanisme locaux
- Identification, préservation, restauration et protection des richesses écologiques du territoire (milieux et espèces)
- Valorisation la TVB comme support du cadre de vie en agissant sur l'intégration paysagère, la végétalisation, la connaissance, la pédagogie, la source de bien-être, ...
- Promotion de la biodiversité et du stockage carbone comme des facteurs d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique

Maitrise d'ouvrage



Cibles

EPCI et communes du Pays du Mans, entreprises, particuliers

Partenariat

Etat, Région Pays de la Loire, Département, Agence de l'eau, CPIE, CEN

Accompagnement

Région Pays de la Loire, Département, Agence de l'eau, Etat, associations locales, syndicat de bassin

Financement

Fonds publics, fonds propres, fondations

Calendrier

2026 à 2032



Pays du Mans



Exemples sur le territoire

Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale
Communes pilotes : Cures, Ballon-Saint-Mars, La Bazoge, Connerré, Val de la Hune, Teloché, Laigné-St-Gervais, Saint-Ouen-en-Belin

Programmation de sensibilisation, formations auprès des élus et techniciens

Pays du Mans

Indicateurs

Impact	Taux de sensibilisation des territoires à la TVB		
Réalisation	Nombre d'événements TVB organisés par le Pays du Mans	Surface d'espaces protégés ou inventoriés par typologie	Parts des habitants ayant accès à un espace vert à moins de 15 minutes à pied

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com



Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

Pays du Mans



ID : 072-200078426-20250512-20250512_6-AU

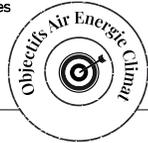


Expérimenter des outils d'aménagement s'inscrivant dans la trajectoire du ZAN

SCoT PAS – Axe Transition(s) nouveau modèle
DOO – Pilier Armature et capacité d'accueil, et Pilier Transition(s)

AEC Axe – Tendre vers un territoire attractif, exemplaire et solidaire
Levier stratégique - Faire du ZAN un outil de réussite de la transition écologique

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



1448 Ha d'espace naturel, agricole et forestier (ENAF) ont été consommés entre 2011 et 2021. Les impacts de la consommations d'ENAF sont importants : perte de biodiversité, artificialisation des sols, perte espaces agricoles et naturels, banalisation des paysages...

-56%

c'est objectif de diminution de la consommation ENAF sur 2021/2030 au regard de la période précédente 2011/2021 à l'échelle du SCoT-AEC

Tendre vers le Zéro

c'est objectif 2050 Zéro Artificialisation Nette

Description de l'action

Le SCoT-AEC Pays du Mans met en avant une trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette à 2050, cette dernière doit inscrire le territoire et ses acteurs dans un changement de modèle plus sobre en foncier en limitant l'artificialisation des sols et l'impact de l'aménagement sur les espaces agricoles et naturels.

Pour mettre en œuvre ce changement de modèle progressivement, il conviendra d'expérimenter des outils d'aménagement impulsant cette gestion économe du foncier.

Cette fiche met en avant 3 types d'action locale :

- L'accompagnement, la sensibilisation, la formation des acteurs du territoire à ce modèle sobre en foncier en valorisant une diversité d'outils et d'expérimentations. Le Pays du Mans pourra jouer un rôle pilote avec l'appui de partenaires locaux.
- La mise en place d'une stratégie foncière au sein des enveloppes urbaines comprenant l'étude des gisements fonciers (densification, gestion friche, démolition/reconstruction...), l'évolution de la fiscalité locale en faveur de la densification, l'acquisition / gestion du foncier sur du moyen, long terme...
- L'expérimentation et l'application locale d'outils diversifiés en faveur d'un modèle d'aménagement sobre en foncier favorisant la densification douce et acceptable du tissu urbain existant.

Sous-actions :

- Sensibiliser sur les outils et expérimentation ZAN
- Mise en place d'une stratégie foncière ZAN
- Identifier des friches urbaines à réinvestir, résorber la friche par un projet de développement intégré au tissu urbain
- Accompagner la densification douce et division parcellaire (BIMBY/BUNTI)

Maitrise d'ouvrage



Cibles

Partenariat

Accompagnement

Financement

Calendrier

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
 Reçu en préfecture le 27/05/2025
 Publié le
 ID : 072-200078426-20250512-20250512_6-AU
 promoteurs, constructeurs...



CAUE72, CENOVIA, AMENAO, ANCT, EPF, La Fabrique

Pays du Mans (pôles aménagement urbanisme (SCoT et ADS), Etat (DDT),

Fonds publics, fonds propres, fond vert Etat, banque des territoires, ...

2026 à 2032



Exemples sur le territoire

Démarche expérimentale BIMBY / BUNTI
Cdc Orée de Bercé Belinois – Villes Vivantes

Réhabilitation friche industrielle GFL Yvré l'Evêque pour projet urbain
CU Le Mans Métropole

Indicateurs

Impact	Taux de sensibilisation des territoires aux enjeux du ZAN
Réalisation	Suivi du rythme d'artificialisation des sols et consommation d'ENAF

Contact : pcaet.paysdumans@gmail.com

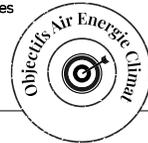


Développer une stratégie foncière au service du maintien des modèles agricoles

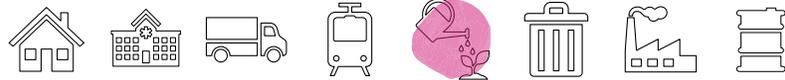


- SCoT** PAS – Axe Transition et nouveau modèle
DOO – Pilier Modèles économiques
- AEC** Axe – Accompagner le changement de mode de vie, sobre et en faveur du bien-être
Levier stratégique - Accompagner la transition du monde agricole au travers du plan agricole et alimentaire territorial

- 1) Réduire les émissions de GES
- 2) Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtriser la consommation d'énergie finale
- 4) Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- 5) Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Développer des productions biosourcées à usage autres qu'alimentaires
- 7) Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- 8) Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adapter le territoire au changement climatique



Secteurs de référence



Chiffres clés :

370 ha

c'est le nombre d'hectare préservé en zonage agricole sur la métropole du Mans

4,5 ha

c'est la surface de terres biologiques mis à disposition sur le Domaine des Jardins de Vaujoubert pour Tarmac (2022)

Description de l'action

Le Pays du Mans est un territoire agricole, avec 50% de sa surface totale en SAU (81 352 Ha), comprenant 1 212 chefs d'exploitations. La stratégie portée par le Pays du Mans s'appuie sur ses deux compétences liées à la planification territoriale et environnementale que sont le SCoT et le PCAET. Elle est amplifiée au travers d'autres contrats et outils portés à l'échelle du Pays du Mans, comme les démarches UFS, TEN, la Charte Qualité Proximité, autant d'outils et compétences majeurs pour faire le lien entre la production agricole et la planification locale.

Dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et aux évolutions réglementaires et notamment la loi Climat Résilience, il est nécessaire de tendre vers un système plus résilient, et de pérenniser les espaces agricoles, support d'une filière courte de qualité (Charte Qualité Proximité).

Cette action se concrétise par l'identification du foncier mobilisable pour les activités agricoles nourricières et la mise en place d'un dispositif de veille foncière (PEAN, ZAP) pour une agriculture répondant aux enjeux de l'alimentation durable et locale. L'enjeu étant la protection des zones potentiellement viables pour l'agriculture nourricière ainsi que la pérennisation et le maintien d'accueils d'installations agricoles afin de répondre à la demande des circuits courts et de la loi EGALIM.

Cette action est donc complémentaire avec celle de Le Mans Métropole, territoire pilote sur l'installation-transmission des exploitations agricoles (Action initialement du PAT LMM, élargi au PAT PDM courant 2025).

Sous-actions :

- Sensibiliser aux pratiques de l'élevage et maintenir les conditions favorables au maintien de l'élevage
- Identifier le foncier mobilisable et travailler sur un dispositif de veille foncière
- Continuer le déploiement de l'action Territoire Pilote Transmission de la Métropole (Action n°9 PAT élargi)

Maitrise d'ouvrage



Cibles

EPCI et commune du Pays du Mans

Partenariat

SAFER, Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

Accompagnement

Pays du Mans

Financement

A définir ultérieurement

Calendrier

2026 à 2032



Département de la Sarthe



Exemple sur le territoire

Acquisition communale, mise à disposition de terres, PLU et PLUi avec un classement « zone agricole à vocation de formation »
Commune de Rouillon

Indicateurs

Impact	Evolution de la production principale des exploitations
Réalisation	Superficie dédiée aux prairies permanentes